

COMMUNE DE DURTAL

Arrondissement d'ANGERS

Département de Maine-et-Loire

Décision prise par le Maire par délégation du Conseil Municipal, concernant les travaux de plâtrerie et cloisonnement au 35 rue Maréchal Leclerc

Vu le code des marchés publics,
Vu les recommandations de la Direction des Affaires Juridiques,
Vu la délibération du conseil municipal DEL2026-03-03A validant le bail principal pour le lieu de vente coopératif de produits locaux ainsi que la réalisation de travaux d'aménagements, en date du 10 mars 2026,
Vu le plan de financement prévisionnel,
Vu le calendrier prévisionnel de l'opération,
Considérant la consultation effectuée auprès de trois prestataires,
Vu le devis estimatif de l'entreprise Arplak, d'un montant de 9 073,74 € HT, en date du 30 mars 2026,
Vu l'absence de réponse de Crespin et de Quali plaque,

DECIDE

Article 1 : Le Maire de la commune de Durtal, a décidé d'attribuer les travaux de plâtrerie et cloisonnement au 35 rue Maréchal Leclerc, pour un montant de 9 073,74 € HT.

Article 2 : L'entreprise réalisera les travaux suivants :

- Dépose cloisons et placards
- Plâtrerie (reprises, portes coupe-feu)
- Faux-plafonds
- Gestion, évacuation et traitement des déchets du chantier

Article 3 : Le Maire de la commune de Durtal, la directrice générale des services de la commune de Durtal, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait à Durtal, le 14 avril 2026
Le Maire, Stéphanie Gohier

